

CONSULTATION PUBLIQUE POUR UNE NOUVELLE COMMUNICATION SUR LES REGIONS ULTRAPERIPHERIQUES 2022

REPONSE CPME

DOMAINES THEMATIQUES

Quels sont les domaines de la communication de la Commission de 2017 intitulée « Un partenariat stratégique renouvelé et renforcé avec les régions ultrapériphériques de l'UE » que vous souhaiteriez conserver dans une nouvelle communication actualisée de la Commission ?

- ✓ Agriculture et développement rural
- ✓ Biodiversité et environnement
- ✓ Économie bleue
- ✓ Économie circulaire
- ✓ Changement climatique
- ✓ Compétitivité, esprit d'entreprise et marché unique
- ✓ Accessibilité numérique
- ✓ Emploi, éducation et formation
- ✓ Énergie
- ✓ Gouvernance et partenariat
- ✓ Coopération internationale
- ✓ Migrations
- ✓ Recherche et innovation
- ✓ Transport et mobilité

Parmi les domaines suivants, lequel devrait être ajouté dans une nouvelle communication ?

- ✓ Politique de cohésion
- ✓ Coopération entre les régions ultrapériphériques et d'autres régions de l'UE/pays de l'UE
- ✓ Culture
- ✓ Reprise économique
- ✓ Santé
- ✓ Politique sociale
- ✓ Fiscalité
- ✓ Tourisme
- ✓ Commerce
- ✓ Gestion de l'eau et des déchets
- ✓ Autres

Veillez préciser quels autres domaines devraient être ajoutés dans une nouvelle communication ?

La nouvelle communication de la Commission européenne devra aborder la question de la sortie de crise et de la reprise économique. En effet, par rapport à la communication publiée en 2017, le contexte économique et social a grandement évolué à cause de la crise de la Covid-19. Comme dans l'ensemble des Etats membres, les régions ultrapériphériques (RUP) ont été fortement impactées, et le sont toujours, par la crise sanitaire.

Du fait de leur spécificité (éloignement, insularité, manque d'infrastructures, économie tournée vers le tourisme), les RUP ont été durement touchées par la crise et la reprise pourrait y être plus lente que dans les autres territoires.

La nouvelle communication de la Commission doit prendre en compte ce contexte et proposer des **mesures spécifiques pour soutenir la reprise économique** dans ces territoires et les entreprises, notamment les TPE-PME qui constituent la majorité de leur tissu économique.

Quelles actions spécifiques conviendrait-il d'ajouter dans la nouvelle communication ?

La CPME soutient l'introduction d'un « **réflexe RUP européen** » afin que les mesures prises par l'UE soient compatibles ou adaptées en cas de nécessité aux spécificités des territoires ultrapériphériques (proposition faite dans le rapport Bijoux du 14.09.2021).

La confédération insiste également sur l'importance de mettre à disposition des entreprises et de ses représentants une **communication claire et simplifiée** sur les dispositifs d'aide accessibles. L'Union européenne pour la période 2021-2027 a mis en œuvre des programmes conséquents de financement et d'accompagnement pour les entreprises, notamment les TPE-PME, et trop souvent ces mesures et dispositifs ne sont pas connus de ses acteurs. Il est donc nécessaire de cibler les entreprises lors de la publication d'appels à projet et de lancement de programme mais aussi de poursuivre les efforts de communication sur les plateformes telles que *Access to finance* ou le portail *Funding & Tenders*.

Quelles devraient être les priorités de l'action de l'UE ? Veillez classer les 5 domaines les plus importants selon vous ? pas plus de 5 choix

- Agriculture et développement rural
- Biodiversité et environnement
- Économie bleue
- ✓ Économie circulaire
- Changement climatique
- Politique de cohésion
- Coopération entre les régions ultrapériphériques et les pays voisins
- ✓ Compétitivité, esprit d'entreprise et marché unique
- Culture
- Accessibilité numérique
- ✓ Reprise économique
- ✓ Emploi, éducation et formation
- Énergie

- Gouvernance et partenariat
- Santé
- Coopération internationale
- Migrations
- ✓ Recherche et innovation
- Politique sociale
- Fiscalité
- Tourisme
- Commerce
- Transport et mobilité
- Gestion de l'eau et des déchets
- Autre ?

Veillez expliquer pourquoi les domaines sélectionnés ci-dessus sont les plus importants selon vous.

Pour la CPME, et au regard de l'évolution de la politique européenne en matière de transition écologique et numérique mais aussi des leçons à retenir de la crise sanitaire, un certain nombre de domaines devrait constituer des priorités de l'action de l'UE dans les RUP.

1) **La reprise économique** est une priorité pour les entreprises françaises, de métropole comme d'outre-mer. Dans les RUP, le secteur touristique a été particulièrement impacté par la crise et fait face à une lente reprise du fait du maintien des mesures pour lutter contre la Covid dans ces territoires.

2) **L'emploi, l'éducation et la formation** : Les territoires ultrapériphériques font face à des taux de chômage particulièrement important et ces derniers ont augmenté significativement au cours de ces derniers mois. Quelques exemples : Guadeloupe (19,3% au 2^e trimestre 2021. Source : INSEE), Martinique (15% au 2^e trimestre 2021. Source : INSEE), Guyane (14% au 2^e trimestre 2012. Source : INSEE), la Réunion (16,6% au 2^e trimestre 2021. Source : INSEE). Les jeunes sont particulièrement touchés par le chômage, c'est pourquoi des mesures spécifiques sur la formation et l'emploi des jeunes doivent constituer une priorité. La formation et l'employabilité doivent être des dossiers prioritaires dans l'utilisation des fonds supplémentaires du FSE+.

3) **La compétitivité et l'inclusion dans le marché unique** : les RUP sont des territoires dotés de grandes potentialités économiques et peuvent être des tremplins vers l'international grâce à leur proximité géographique avec des économies dynamiques (Amérique du Nord, Asie du Sud). Les entreprises, notamment les PME, doivent pouvoir profiter des avantages accordés par les accords de libre-échange négociés par l'UE. Aujourd'hui encore, trop peu de PME françaises se saisissent des opportunités offertes par ces accords. L'intégration pleine et équitable des RUP dans le marché unique doit être garantie.

4) **L'économie circulaire** : Les enjeux de durabilité sont au cœur du Pacte vert européen et doivent se développer dans les RUP pour accélérer la transition vers une économie plus durable, mais aussi pour développer l'autonomie stratégique de ces territoires.

5) **La recherche de l'innovation** : les RUP sont localisés dans des territoires stratégiques où peuvent se déployer des technologies de pointes. L'UE doit appuyer et renforcer ces initiatives pour y créer de véritables pôles européens d'innovation.

Veillez préciser les autres actions de l'UE qui n'ont pas été énumérées et que vous souhaiteriez voir prioritaires.

Existe-t-il d'autres questions ou thèmes qui ne sont pas abordés dans les politiques de l'UE en faveur des régions ultrapériphériques et que, selon vous, l'UE devrait aborder ?

La Commission européenne a instauré il y a plusieurs semaines une autorité européenne de préparation et de réaction en cas d'urgence sanitaire (HERA). La CPME salue cette mesure et souhaite insister sur l'importance d'une telle autorité pour prévenir des crises comme celle que nous avons connu en mars 2020.

Les territoires ultrapériphériques n'ont pas été épargnés par la crise sanitaire et ses conséquences économiques. L'insularité de la plupart de ces territoires implique par ailleurs des mesures encore plus strictes de contrôle en cas de pandémie.

Dans cette mesure, la Confédération souligne la nécessité que cette nouvelle autorité prenne en considération les particularités et les besoins des RUP dans le contexte de situations d'urgence sanitaire.

TRANSITION ECOLOGIQUE ET NUMERIQUE

Comment les régions ultrapériphériques peuvent-elles contribuer à ces priorités de l'UE visant à favoriser une transition écologique et numérique ?

Les RUP sont des territoires particulièrement vulnérables au changement climatique et aux phénomènes climatiques violents dont la fréquence à augmenter depuis plusieurs années.

Ces territoires doivent constituer des pôles de recherches sur les changements climatiques et leur prévention. Leur localisation permet aussi de développer des stratégies en faveur de la biodiversité, la protection des forêts et la protection des milieux marins. Ces territoires peuvent également constituer des projets pilotes pour le développement d'un tourisme durable.

Quelles sont les contraintes spécifiques auxquelles sont confrontées les régions ultrapériphériques dans cette transition verte et numérique ?

Quelles sont les actions nécessaires pour soutenir les régions ultrapériphériques dans une transition écologique et numérique ?

Si possible, veuillez préciser comment chaque niveau de gouvernance (Commission européenne, États membres de l'UE et autorités régionales/locales) pourrait apporter son soutien.

POSSIBILITES POUR LES REGIONS ULTRAPERIPHERIQUES DANS LES FONDS ET PROGRAMMES DE L'UE

Les fonds et programmes de l'Union européenne pour la période 2021-2027 offrent des possibilités sans précédent aux régions ultrapériphériques - de nombreux fonds et programmes de l'UE contiennent des dispositions spécifiques pour les régions ultrapériphériques. Avez-vous connaissance de ces possibilités pour les régions ultrapériphériques ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

Quels sont les meilleurs canaux de communication pour sensibiliser aux possibilités offertes aux régions ultrapériphériques par les nouveaux fonds et programmes de l'UE ?

Les institutions européennes devraient cibler directement les entreprises et s'appuyer sur les autorités locales et les partenaires sociaux pour diffuser l'information.

Quelles difficultés ou contraintes les régions ultrapériphériques rencontrent-elles dans la mise en œuvre des fonds et/ou programmes de l'UE ? Quelles sont les actions nécessaires pour faciliter l'accès aux fonds et/ou programmes et leur mise en œuvre dans les régions ultrapériphériques ?

Si possible, veuillez préciser comment chaque niveau de gouvernance (Commission européenne, États membres de l'UE et autorités régionales/locales) pourrait apporter son soutien.

L'un des premiers freins à l'utilisation des fonds européens est la méconnaissance des dispositifs par les bénéficiaires. Une communication plus efficace, simple et ciblée vers les PME doit être privilégiée.

Dans un deuxième temps, il est primordial de simplifier et flexibiliser l'accès aux fonds. Les PME sont dotées de moyens humains et de ressources limitées. Dès lors, si les démarches administratives pour obtenir des financements sont trop complexes, les TPE-PME ne préfèrent pas y avoir recours pour ne pas alourdir les charges.

L'IMPACT DE LA COVID-19 SUR LES REGIONS ULTRAPERIPHERIQUES

Quelles ont été les répercussions pour vous de la pandémie de COVID-19 ? Quel a été l'impact de la pandémie sur votre vie/votre entreprise/institution ? Si possible, veuillez donner des exemples.

Dans les RUP françaises, les répercussions de la pandémie ont été multiples : la fermeture des frontières a stoppé les échanges et les flux touristiques dont dépend un pan important de l'économie des RUP français, le chômage a augmenté, l'insularité a rendu plus difficile la délocalisation des soins et le traitement des urgences médicales.

Comment votre région ultrapériphérique (ou d'autres) a-t-elle été touchée par la pandémie de COVID-19, par exemple en termes de chômage, de revenus, de soins de santé, etc. ? Comment comparez-vous l'impact de la COVID-19 sur votre région avec l'impact sur d'autres régions de l'UE ?

La pandémie a engendré une hausse du chômage, notamment chez les jeunes.
Une donnée notable est également la faible couverture vaccinale dans certaines RUP, ce qui peut entraîner des conséquences sur la vitesse à laquelle les activités des entreprises reprennent : 44% des plus de 18 ans en octobre 2021 en Guadeloupe par exemple.

Cette faible couverture vaccinale entraîne, de la part des salariés, une forte demande de prise en charge du coût des tests par les employeurs, que les PME ne sont pas en capacité d'absorber.

Quelles sont les mesures nécessaires pour faire face aux effets de la pandémie de la COVID-19 sur les régions ultrapériphériques ? Si possible, veuillez préciser comment chaque niveau de gouvernance (Commission européenne, États membres de l'UE et autorités régionales/locales) pourrait apporter son soutien.

DIALOGUE ENTRE LA COMMISSION EUROPEENNE ET LES REGIONS ULTRAPERIPHERIQUES

Les outils de dialogue et de coopération existants - groupe de travail réunissant la Commission européenne, les régions ultrapériphériques et les États membres, groupes de travail, ateliers, Forum des régions ultrapériphériques - sont-ils efficaces ? Comment pourrions-nous les améliorer ?

Quels sont les meilleurs moyens de renforcer davantage le dialogue et le partenariat entre la Commission européenne et les régions ultrapériphériques ?

- Atelier Thématiques
- ✓ Consultations publiques
- Conférences
- ✓ Rencontres avec les citoyens
- ✓ Rencontres avec les autorités régionales et locales
- Autres

Quels autres moyens pourraient renforcer le dialogue et le partenariat entre la Commission européenne et les régions ultrapériphériques ?

La Commission européenne pourrait également soutenir la tenue de forum d'entreprises permettant aux entreprises issues des RUP de partager leurs expériences et difficultés avec des entreprises de métropole.

Ces forums auraient pour vocation de faire remonter les difficultés du terrain (accès aux marchés, utilisation des ALE, barrières douanières, etc.) et de favoriser la diffusion de bonnes pratiques.